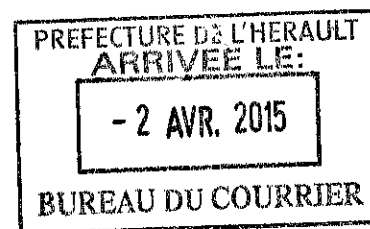


Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29
Date de la convocation : 24 mars 2015



N° 15.03.30.03

L'an deux mille quinze et le trente du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. le Maire.

PRÉSENTS : MM SAVY, BOUSQUEL, Mme PASDELOU, M. LARGUIER, Mme MICHEL, MM BRAEMER, PINETON DE CHAMBRUN, GREPINET, ROQUES, Mme MOULAOU, M. CASTELL, Mme CAMBON, M. ROESCH, Mmes JULLIEN, PRIE, MERLET, M. LOPEZ, Mmes VIGNERON, MACHERY, GAUZY-CHABLE, PLAYS, MM BOUISSEREN, MUNOZ, GOEPFERT.

PROCURATIONS :
Mme THALY-BARDOL en faveur de M. ROESCH
M. GRAVIER en faveur de M. BOUSQUEL
Mme ROBERT en faveur de M. GREPINET
M. ALLOUCHE en faveur de Mme PLAYS
M. JULIEN en faveur de M. MUNOZ

COMMUNE – COMPTE DE GESTION 2014

Rapporteur : Monsieur GREPINET

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Cournonterral, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que les opérations dressées par le receveur et celles figurant au Compte Administratif sont concordants et font apparaître les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement	10 941 173,71
Recettes de fonctionnement	10 261 392,53
Solde	-679 781,18
+ Report	531 100,41
= Résultat d'exécution	-148 680,77
Dépenses d'investissement	7 518 758,14
Recettes d'investissement	6 581 640,95
Solde	-937 117,19
+ Report	-43 482,75
= Résultat d'exécution	-980 599,94

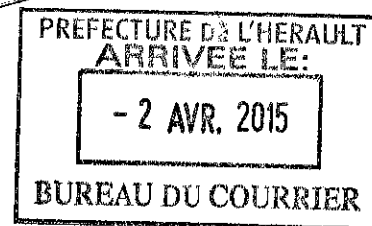
Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2014 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur GREPINET à la majorité (deux contre, six abstentions).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le ... 2 Avril 2015
et publication le